

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 mai 2009.</p> |
|--|

La réunion s'est ouverte à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : Dominique JULLIARD, Jacques TIMMERMANS, Patrice MELOT, Stéphane CHAMBOST, Claude CLEMENT, Yvon JAULET, Marcel GROS, Serge LEBEAU,

Excusés :

Absents : Etienne BADOT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

FONCTIONNEMENT : les recettes étaient prévues à hauteur de 925.270 €, la réalisation est de 919.943,20 €, soit un différentiel de 5.326,80 € (-0,57 %).

Les dépenses de fonctionnement étaient prévues à hauteur de 738.010 € pour une réalisation de 790.193,74 €, soit un différentiel de 52.183,74€ (+7,07 %).

L'excédent de fonctionnement s'élève donc, au titre de l'année 2008 à 129.749 ,46 €.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement se justifie par :

Une augmentation importante du prix du fuel (+15.000 €),

Un coût de prestation de l'ONF supérieur aux prévisions (+10.000 €),

La réfection provisoire de la voirie du lotissement de la Male Poste (+8.000 €),

Fourniture de matériels pour la remise en état du centre de La Bussode (+5.000 €),

L'apurement des litiges antérieurs (+12.000 €),

INVESTISSEMENT : Les recettes d'investissement proviennent en partie du report d'excédent de fonctionnement de l'année. Etant donné que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 52.183,74 € comme expliqué ci-dessus, l'excédent de fonctionnement prévu a diminué d'autant. De façon induite, les recettes d'investissement ont globalement accusé la même baisse. C'est pourquoi, la section d'investissement présente un déficit de 43.968,94 € au titre de l'année 2008, cumulé au déficit d'investissement de l'année 2007 (21.753,05 €), le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2008 est donc déficitaire pour un montant de 65.721,99 €.

D'autre part, le budget « Transport Scolaire », toute section confondue, est excédentaire de 28.325,95 €.

La Commune présente donc un résultat global positif au titre de l'année 2008 pour un montant de 92.353,42 €.

Après que Monsieur Le Maire se fut retiré et cédé la Présidence au doyen d'âge Monsieur Marcel GROS, 2^{ème} Adjoint, le compte Administratif de la Commune est présenté par ce dernier de la façon suivante :

| | Dépenses | Recettes | Solde |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement : | 790.193,74 | 919.943,20 | + 129.749,46 |
| Investissement : | 290.604,55 | 224.882,56 | - 65.721,99 |
| (y compris le déficit d'investissement antérieur) | | | |
| | | | |
| Fonctionnement transport | 2.728,65 | 119.944,22 | + 117.215,57 |
| Investissement transport | 88.889,62 | | - 88.889,62 |
| | | | |
| Total | 1.172.416,56 | 1.264.769,98 | + 92.353,42 |

Après délibération, le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2008 est approuvé à l'unanimité, le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008, soit 129.749,46 € à la section d'investissement du budget 2009.

II VALIDATION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION COHESION SOCIALE

Le Conseil valide les propositions de la commission « Cohésion Sociale » après certaines précisions, et accorde les subventions aux associations comme suit :

Amicale des Sapeurs Pompiers : 500 €
Association Patrimoine de Mijoux : 3000 €
Association Tir et Sports : 4900 €
Club des Sports Monts Jura : 1200 €
Associations des Maires du Département de l'Ain : 66,38 €
CAUE de l'Ain : 30 €
Association du Centenaire de Mijoux : 2500 €
Association Mijoux Animations : 4000 € au titre de la gestion du distributeur automatique de billets
Association Vol Libre Gessien : 1500 €
Sou des Ecoles : 500 €
Helianthe : 80 €
ANEM : 60 €
PEP01 : 200 €
APPAVEC : 120 €
VALZIK : 500 €
Club du 3^{ème} âge Mijoux : 500 €

Pour un total de 19 656,38 €.

Il sera adressé au Président de chaque association, un courrier précisant qu'à compter de l'année 2009, les demandes de subventions pour l'année n+1 devront parvenir à la Mairie avant le 31 décembre de l'année n et devront être accompagnées d'un courrier de motivation indiquant les projets à venir de l'association. Sans demande motivée, aucune subvention ne se verra accordée.

III PROPOSITION DE LA SOCIETE NOVADE POUR LE SUIVI DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DES PROJETS DE BATIMENTS SOCIAUX.

Monsieur Le Maire présente au Conseil la note méthodologique de la société Novade. Elle concerne la conduite de l'opération « Réfection voirie/cœur de village » prévue pour 2010. Cette note détaille la mission que la société Novade propose d'effectuer pour le compte de la Commune en matière d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour le projet de réfection de la voirie. Son coût s'élève à 28 750 €.

Le Conseil approuve la proposition et donne mandat à Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches relatives à la mise en œuvre de cette mission.

En ce qui concerne le dossier « Bâtiments Sociaux », il sera demandé à la Société Novade d'établir une note méthodologique spécifique à ce dossier.

IV DESTINATION DES COUPES DE BOIS ONF

Monsieur Le Maire présente au Conseil la proposition établie par les services de l'ONF pour la destination des coupes de bois pour l'année 2009. Le Conseil approuve la proposition et donne mandat à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette proposition.

V ECOLE DES SEPT FONTAINES

Monsieur Le Maire indique au Conseil qu'il est en possession des clés du bâtiment, il propose de faire un point sur le devenir de ce bâtiment dont l'affectation peut maintenant être décidée. Le dossier ayant été mis en suspens par la commission « Bâtiments » dans l'attente de la récupération des clés, le sujet est remis à l'ordre du jour du Conseil du mois de septembre prochain lors duquel la commission « Bâtiments » présentera diverses solutions d'affectation de ce bâtiment.

VI QUESTIONS DIVERSES.

- Point sur le festival « Tôt ou Tard » qui se déroulera à Mijoux le 4 juin prochain : plusieurs réunions ont eu lieu avec les services de la Commune pour l'organisation de ce festival, les dispositions nécessaires ont été prises afin de fournir le matériel et le personnel nécessaire au bon déroulement de cette manifestation.

- Il est décidé que les membres de la Commission « Urbanisme » se réuniront à une fréquence hebdomadaire afin d'étudier sans délai les demandes d'urbanisme déposées par les administrés.
- Monsieur Le Maire expose au Conseil l'état d'avancement des travaux du SIVOM sur la réfection du PLU.
- Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil procède au tirage au sort d'un juré d'assise parmi les électeurs inscrits sur la liste principale de la Commune.
- Organisation des élections européennes du 07 juin prochain : Mise en place du planning de présence des élus lors de la tenue du bureau de vote.

Il est 00 heures 00. La séance est levée.